

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent nettoyant Nettoyage de surfaces Détergent

Utilisations déconseilléesUtilisation par les consommateurs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik Aerosols GmbH Giebelstadter Weg 16 D-97234 Reichenberg-Albertshausen Germany

Tel: +49 9366 90710

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Catégorie 3 Effets narcotiques	
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)
Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane, Acétone

FCLP; France - FR Page 1/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P391 - Recueillir le produit répandu

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public, à moins que le produit ne soit mis sur le marché sous forme d'aérosol ou dans un récipient doté d'un pulvérisateur fixe scellé.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou pendant l'utilisation, un mélange explosif/facilement inflammable peut se former. Toxique pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

FCLP; France - FR Page 2/17

Remplace la version: 17-oct.-2022 Numéro de révision 1.01

Date de révision 20-janv.-2023

Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	M	M (long	d'enregistreme
	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Hydrocarbons, C7,	927-510-4	RR-100219-3	STOT SE 3 (H336)	-	-	-	01-2119475515-
n-alkanes, isoalkanes,			Asp. Tox. 1 (H304)				33-xxxx
cyclics			Skin Irrit. 2 (H315)				
>25 - <40 %			Aquatic Chronic 2				
			(H411)				
			Flam. Liq. 2 (H225)				
Hydrocarbures, C6-C7,	921-024-6	RR-100221-7	STOT SE 3 (H336)	-	-	-	01-2119475514-
n-alkanes, isoalkanes,			Asp. Tox. 1 (H304)				35-XXXX
cyclics, <5% n-hexane			Skin Irrit. 2 (H315)				
>25 - <40 %			Aquatic Chronic 2				
			(H411)				
			Flam Liq. 2 (H225)				
Acétone	(606-001-00-	67-64-1	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119471330-
10 - <20 %	8)		(EUH066)				49-XXXX
	200-662-2		STOT SE 3 (H336)				
			Flam. Liq. 2 (H225)				
Dioxyde de carbone	204-696-9	124-38-9	Press. Gas (H280)	-	-	-	[4]
1 - <5 %							
Butane	(601-004-00-	106-97-8	Flam. Gas 1 (H220)	-	-	-	01-2119474691-
1 - <5 %	0)		Press. Gas (H280)				32-XXXX
	(601-004-01-						
	8)						
	203-448-7						
Isobutane	(601-004-00-	75-28-5	Flam. Gas 1 (H220)	-	-	-	01-2119485395-
1 - <2.5 %	0)		Press. Gas (H280)				27-XXXX
	(601-004-01-						
	8)						
Toyto intérnal des uh	200-857-2	 	ation 10				

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

NOTE [4] - Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe IV de REACH

Estimation de la toxicité aiguë

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS		DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 - 4 heures -	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	927-510-4	RR-100219-3	-	-	-	•	•
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	921-024-6	RR-100221-7	-	2921	-	-	-
Acétone	(606-001-00-8) 200-662-2	67-64-1	5800	-	-	-	-
Dioxyde de carbone	204-696-9	124-38-9	-	-	-	-	-
Butane	(601-004-00-0) (601-004-01-8) 203-448-7	106-97-8	-	-	-	-	-
Isobutane	(601-004-00-0) (601-004-01-8) 200-857-2	75-28-5	-	-	-	-	-

FCLP; France - FR Page 3/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Butane - 106-97-8	C,U
Isobutane - 75-28-5	C,U

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter Conseils généraux

immédiatement un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer

des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Get immediate medical attention. Risque

d'œdème pulmonaire retardé.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une

irritation se développe et persiste.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins Contact avec la peau

15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une Ingestion

personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de

vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute

aspiration. Get immediate medical attention.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer

rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatique,

nausées et vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf Note au médecin

lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques

Page 4/17 FCLP; France - FR

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

supplémentaires.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau.

NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS Moyens d'extinction inappropriés

ÊTRE ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitRisque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources chimique

d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

l'environnement

Précautions pour la protection de Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiquer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Arrêter la

fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Inonder la zone d'eau pour terminer la

polymérisation, puis gratter le sol.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

FCLP; France - FR Page 5/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agent nettoyant. Détergent. Nettoyage de surfaces.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

FCLP; France - FR Page 6/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

mitas d'avnacition

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,	-	VME=1000 mg/m ³
<5% n-hexane		VLE=1500 mg/m ³
RR-100221-7		
Acétone	TWA: 500 ppm	VLEP 8h: 500 ppm
67-64-1	TWA: 1210 mg/m ³	VLEP 8h: 1210 mg/m ³
	_	VLEP court terme: 1000 ppm
		VLEP court terme: 2420 mg/m ³
Dioxyde de carbone	TWA: 5000 ppm	VLEP 8h: 5000 ppm
124-38-9	TWA: 9000 mg/m ³	VLEP 8h: 9000 mg/m ³
Butane	-	VLEP 8h: 800 ppm
106-97-8		VLEP 8h: 1900 mg/m ³

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,	DNEL (Ind/Prof)	-
<5% n-hexane	773 mg/Kg bw/day (dermal)	
RR-100221-7	2035 mg/m ³ /8h (inhalation)	
Acétone	-	100 mg/L - urine (Acetone) - end of shift
67-64-1		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)				
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, is	oalkanes, cyclics (RR-10	00219-3)		
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2085 mg/m³		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	300 mg/kg pc/jour		

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)				
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Inhalation	2035 mg/m³		
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Cutané(e)	773 mg/kg pc/jour		

Acétone (67-64-1)				
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	186 mg/kg pc/jour		
À court terme Effets localisés sur la santé travailleur	Inhalation	2420 mg/m³		
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	1210 mg/m³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (RR-100219-3)

FCLP; France - FR Page 7/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	447 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	149 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	149 mg/kg pc/jour	

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)				
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	699 mg/kg pc/jour		
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	608 mg/m³		
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	699 mg/kg pc/jour		

Acétone (67-64-1)			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	200 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	62 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	62 mg/kg pc/jour	

Predicted No Effect Concentration (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Acétone (67-64-1)			
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)		
Eau douce	10.6 mg/l		
Eau douce – intermittent	21 mg/l		
Eau de mer	1.06 mg/l		
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l		
Sédiments d'eau douce	30.4 mg/kg de masse sèche		
Eau de mer	3.04 mg/kg de masse sèche		
Terrestre	29.5 mg/kg de masse sèche		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

FCLP; France - FR Page 8 / 17

Remplace la version: 17-oct.-2022 Numéro de révision 1.01

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Porter des gants appropriés. Épaisseur des gants > 0.7mm. Caoutchouc butyle. Protection des mains

Caoutchouc nitrile. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374 Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané.

Aucun(e) connu(e)

Date de révision 20-janv.-2023

Protection de la peau et du

Protection respiratoire

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL

corps

Assure une protection respiratoire adéquate pendant les pulvérisations. En cas de

ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Porter un respirateur

homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles État physique Liquide

Aspect Aérosol Couleur Incolore

Aucune information disponible. Odeur Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalleNon applicable, Aérosol . Non applicable, Aérosol

d'ébullition

Inflammabilité Sans objet pour les liquides . Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Non applicable, Aérosol . Non applicable, Aérosol Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité >200 °C

Température de décomposition Aucun(e) connu(e) Sans objet. Insoluble dans l'eau. Aucune donnée disponible pН

Aucun(e) connu(e) pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Aucune donnée disponible. Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Densité relative Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Densité apparente

Densité de liquide 0.70597 g/cm³

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible Granulométrie Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 0

VOC content Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

FCLP; France - FR Page 9/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

Oui

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque

d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes

et des sources d'ignition. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Incompatible avec les agents

comburants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut

s'avérer nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut

provoquer somnolence ou vertiges.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une irritation. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les

composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune

donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque

FCLP; France - FR Page 10/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbons, C7, n-alkanes,	LD50 >5840 mg/kg Rat	LD50 >2920 mg/kg (Rattus)	LC50 >23.3 mg/L (4h)(Rat,
isoalkanes, cyclics			vapour)
			(OECD 403)
Hydrocarbures, C6-C7,	LD50 >5840 mg/kg (Rattus)	LD50 >2800-3100 mg/kg	LD50 (4h) >25200 mg/m ³
n-alkanes, isoalkanes, cyclics,		(Rattus)	LD50 (4h) >20 mg/l (rattus) v
<5% n-hexane			-
Acétone	=5800 mg/kg (Rattus)	>15800 mg/Kg (Rattus)	=79 mg/l(Rattus) 4 h
	3000 mg/Kg (mouse)		-
Butane	-	-	=658 g/m³ (Rattus) 4 h
Isobutane	-	-	=658 mg/L (Rattus) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

oculaire

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Acétone (67-64-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet	Lapin	œil			irritant
irritant/corrosif aigu sur les					
yeux					

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétone (67-64-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant
cutanée			cutané

FCLP; France - FR Page 11/17

Remplace la version: 17-oct.-2022 Numéro de révision 1.01

Mutagénicité sur les cellules germinales

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date de révision 20-janv.-2023

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long
	aquatiques		micro-organism			terme)
			es			
Hydrocarbons, C7,	ErL50 (72h) =	LL50 (96h)	-	EL50 (48h) =		
n-alkanes, isoalkanes,	10-30 mg/L	>13.4 mg/L		3.0 mg/L		
cyclics	(Pseudokirchner	(Oncorhynchus		(Daphnia		
RR-100219-3	iella subcapitata)	mykiss)		magna)		
		OECD 203				
Hydrocarbures, C6-C7,	EL50 (72h)= 26	LL50 (96h) =12	-	EL50 (48h)		
n-alkanes, isoalkanes,	mg/L	mg/L		=3mg/L		
cyclics, <5% n-hexane	(Pseudokirchner	(Oncorhynchus		(Daphnia		
RR-100221-7	iella subcapitata)	mykiss) OECD		magna) OECD		
	OECD 201	203		202		
Acétone	-	LC50 96 h 4.74	EC50 = 14500	EC50 48 h		
67-64-1		- 6.33 mL/L	mg/L 15 min	10294 - 17704		
		(Oncorhynchus		mg/L (Daphnia		
		mykiss)		magna Static)		

12.2. Persistance et dégradabilité

FCLP; France - FR Page 12/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL
Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (RR-100219-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	98%	Facilement biodégradable

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F :	28 jours	98%	Facilement biodégradable
Biodégradabilité facile : Essai de			
respirométrie manométrique (TG			
301 F)			

Acétone (67-64-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	biodégradation	91 % Facilement
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable
dégagement de CO2 (TG 301 B)			-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

informations suries composants	
Nom chimique	Coefficient de partage
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5%	4
n-hexane	
Acétone	-0.24
Butane	2.31
Isobutane	2.8

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvBThe product does not contain any substance(s) classified as PBT or vPvB above the threshold of declaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acétone	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Butane	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Isobutane	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

FCLP; France - FR Page 13/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations

environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients.

Catalogue européen des déchets 16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances

dangereuses

15 01 04 emballages métalliques

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>Transport terrestre (ADR/RID)</u>

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Nom d'expédition AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le 2

transport

Étiquettes 2.7

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

Description UN1950, AÉROSOLS, 2, (D), Dangereux pour l'environnement

14.5 Dangers pour

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales 190, 327, 344, 625

Code de classification 5F Code de restriction en tunnel (D) Quantité limitée (LQ) 1 L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Nom d'expédition AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.1

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

Description UN1950, AÉROSOLS (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5%

n-hexane), 2.1, (0°C c.c.), Polluant marin

14.5 Polluant marin

14.6 Dispositions spéciales 63,190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ) See SP277 N° d'urgence F-D, S-U 14.7 Transport maritime en vrac Sans objet

selon les instruments de l'OMI

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Nom d'expédition AÉROSOLS, INFLAMMABLES

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.1

FCLP; France - FR Page 14/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

Description UN1950, AÉROSOLS, INFLAMMABLES, 2.1

14.5 Dangers pour Oui

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales A145, A167, A802

Quantité limitée (LQ) 30 kg G **Code ERG** 10L

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

P3b - AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit contient

Nom chimique	Signalement des transactions suspectes, des disparitions et des vols	Limité
Acétone - 67-64-1	X	

FCLP; France - FR Page 15/17

Remplace la version: 17-oct.-2022 Numéro de révision 1.01

Date de révision 20-janv.-2023

-

Réglementations nationales

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétone 67-64-1	RG 84
Dioxyde de carbone 124-38-9	RG 5,RG 14,RG 15,RG 15bis,RG 20bis
Butane 106-97-8	RG 84
Isobutane 75-28-5	RG 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères

Note U (tableau 3): Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés:

Press. Gas (Comp.)

Press. Gas (Liq.)

Press. Gas (Ref. Liq.)

Press. Gas (Diss.)

Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FCLP; France - FR Page 16/17

ZWALUW NETTOYANT UNIVERSEL
Remplace la version: 17-oct.-2022

Date de révision 20-janv.-2023 Numéro de révision 1.01

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Aérosol inflammable	D'après les données d'essai

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 20-janv.-2023

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 17/17